

La libre circulation des personnes renforce nos assurances sociales

09.09.2011

D'un coup d'oeil

À l'heure actuelle en Suisse, des signatures sont collectées pour plusieurs initiatives visant à limiter l'immigration. Les initiants passent sous silence le fait que l'économie a besoin de main-d'œuvre qualifiée. De plus, les projets mettent en péril l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE, ce qui témoigne d'une vision à courte vue. En effet, résilier cet accord aggraverait fortement la pénurie déjà perceptible de spécialistes qualifiés dans de nombreuses branches.

L'économie n'est pas la seule bénéficiaire de l'immigration de main-d'œuvre qualifiée – nos assurances sociales en profitent aussi dans une large mesure. Au cours de ces dernières années, nos assurances sociales ont encaissé des recettes supplémentaires importantes grâce aux ressortissants des pays de l'UE/AELE. En particulier l'AVS serait en très mauvaise posture aujourd'hui sans l'immigration. Conformément à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'AVS aurait, sans cette manne, enregistré un déficit de près de 3 milliards de francs en 2010 au lieu d'un excédent de 640 millions de francs. Cette différence, qui n'a cessé de croître ces dernières années, représente désormais plus de 1% de TVA ou 1% de cotisation salariale (voir le [graphique](#)).

Le calcul est simple : les étrangers paient 21 % des cotisations AVS, mais ne sollicitent que 15 % des prestations. Un cloisonnement par rapport à l'étranger non seulement mettrait en péril des milliers d'emplois, mais il créerait également de sérieux problèmes pour le financement des assurances sociales.